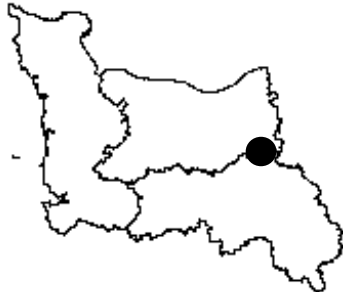


La Directive européenne n°92/43 du 21 mai 1992, dite "Directive Habitats", concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, s'applique à tous les Etats membres de l'union européenne. Elle vise à assurer la préservation durable des habitats naturels reconnus d'importance communautaire (annexe 1) ainsi que les habitats abritant des espèces d'importance communautaire (annexe 2 : mammifères, amphibiens, poissons, invertébrés, plantes). L'inventaire, basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, permet le recensement des sites les plus significatifs ayant vocation à intégrer le réseau européen dénommé "Natura 2000".

Haute vallée de la Touques et affluents



N° du site : **N2000_28**

103

Nature de la mesure :

Zone spéciale de conservation

Date : **13.04.2007**

Superficie : **1402 ha**

Altitudes :

Statuts des propriétés :

- Privé
- Département (coteau de la butte de Courménéil - 8ha)

Partenaires pour la gestion :

- Communes
- Représentants des propriétaires, des exploitants et des principaux usagers
- Services de l'Etat
- Chambres d'agriculture
- Centre Régional de la propriété Forestière de Normandie
- Fédération de pêche de l'Orne
- Conseil Supérieur de la Pêche
- Associations de protection de la nature (Association Faune-Flore de l'Orne, Groupe Ornithologique Normand)

Département(s) : **61-14**

Communes :

61010 AUBRY-LE-PANTHOU
61018 AVERNES-SAINT-GOURGON
61072 CANAPVILLE
61131 COURMENIL
61054 LE BOSQ-RENOULT
61460 LE SAP
14459 LES MOUTIERS-HUBERT
61291 MONTREUIL-LA-CAMBE
14471 NOTRE-DAME-DE-COURSON
61333 PONTCHARDON

Organisé autour de la haute-vallée de la Touques, ce site en réseau est réparti en sept secteurs unitaires représentant les éléments caractéristiques et remarquables du pays d'Auge et de ses abords. Le paysage, très vallonné, a été dessiné par le chevelu dense de rivières, dont le fleuve Touques, qui ont creusé leur lit dans les formations calcaires du Cénomanien*. Il s'agit donc d'un ensemble de boisements, de coteaux calcaires secs, ou, lorsqu'ils sont moins abrupts et sur des substrats sourceux, de formations hygrophiles* (prairies humides, marais alcalins, mégaphorbiaie*). A certains coteaux, sont associées les prairies marécageuses de fonds de vallées. La plupart des secteurs présentent un indéniable intérêt panoramique, par les superbes points de vue qu'ils offrent.

Le secteur de Moutiers-Hubert (a), dont l'intérêt vient de la diversité des milieux rencontrés, associe des prairies humides de fond de vallée, des coteaux calcaires dont celui des Costils, du bocage et des bois sommitaux*. Il comporte par ailleurs des grottes à chauves-souris.

Affluent de la vallée de la Touques, le vallon du Bourgel (b), présente tous les stades intermédiaires entre les zones humides et les zones sèches. La diversité des milieux y est grande : bois de feuillus et de conifères, prairies humides (Campigny), prairies sèches, coteaux arides (coteau du moulin d'Avernes, coteau du hameau des Vêques), cultures, broussailles, grottes, ... Dans les bois du Four et d'Avernes-Saint-Gourgon, des fûtaies âgées de sapins de Normandie correspondraient à des habitats naturels relictuels de la forêt primitive du pays d'Auge. Du fait de son débit élevé et de la présence de séquences d'habitats diversifiés, le Bourgel constitue le meilleur ruisseau du bassin amont de la Touques pour la reproduction de la truite. La bonne qualité des eaux du Bourgel est également à l'origine de la présence d'écrevisses à pieds blancs et d'une population extraordinaire de chabots.

Le secteur des Quatre Favrils (c) correspond à un ensemble de petits vallons formant un demi-cercle dans un environnement boisé. Des zones sourceuses sur les pentes et des sources claires alimentent des rus permanents.

Le coteau calcaire de la Fosse (d), très pentu, se situe sur le flanc d'un vallon qui converge vers la vallée de la Vie. L'exposition sud et le substrat sous-jacent filtrant favorisent une sécheresse marquée pendant la période estivale.

Le coteau des Champs Genêts (e), exposé au sud et composé d'une zone buissonnante à genévriers, d'une pelouse sèche et d'un bois sommital*, se localise dans un vallon affluent de la vallée de la Vie. Il présente un gradient croissant de sécheresse du bas vers le haut pour atteindre un niveau plus humide au sommet, lié à la présence d'argiles à silex.

Le coteau de la butte de Courménéil (f), fait partie d'un ensemble de reliefs situés tout au long de la vallée de la Dives. Le suintement d'une source localisée dans la partie supérieure du coteau favorise la présence de plantes de milieux humides. Enfin, la grotte du Sapesle (g), constitue un des principaux sites bas-normands d'hibernation de chauves-souris.

(A chaque secteur unitaire correspond une cartographie repérable au moyen des lettres a à g).

INTERET EUROPEEN

Par la diversité des situations topographiques et hydriques, le site recèle, dans son ensemble, plusieurs habitats naturels reconnus d'importance communautaire : pelouses sub-atlantiques calcicoles* mésoxéroclines*(P) et xérophiiles*(P) renfermant des orchidées en grande quantité, trois types de hêtraies dont la hêtraie calcicole, marais neutro-alcalins (P), mégaphorbiaies* eutrophes, végétation flottante à renoncules de rivières planitaires*.

Il abrite des espèces d'intérêt européen : le grand et petit rhinolophes, le grand murin, la barbastelle, le vespertilion à oreilles échancrées, le vespertilion de Bechstein, six espèces de chauves-souris pour lesquelles les cavités souterraines de la vallée du Bourgel et les grottes du Sapmesle et des Houlettes constituent des sites d'hibernation de première importance au niveau régional. Le damier de la succise, papillon diurne, a également été recensé au niveau de Moutiers-Hubert et du coteau de la butte de Courménil. Enfin, rappelons la présence au niveau du ruisseau du Bourgel de l'écrevisse à pieds blancs et du chabot.

Outre les habitats naturels et les espèces visés par la directive, le site renferme des populations de la flore et de la faune protégées au niveau national ou régional et/ou présentant un intérêt patrimonial élevé (rareté, limite de répartition géographique, ...). On peut citer de nombreuses espèces végétales : bois-gentil, linaigrette à feuilles larges, gentianelle d'Allemagne, gentiane croisettes, qui montre au niveau du coteau du moulin d'Avernes sa plus belle population de Basse-Normandie, ophioglosse, belladone, renouée bistorte, brunelle laciniée, agrostide à soie, trèfle d'eau, aconit napel, ... Les orchidées sont également très représentées : citons pour les zones humides l'épipactis des marais et l'orchis négligé. La céphalanthère pâle, la goodyère rampante, l'orchis grenouille, la platanthère à deux feuilles, les ophrys abeille, araignée et frelon dont le site des Costils constitue une des rares stations bas-normandes, la gymnadène à long éperon, ... affectionnent plus particulièrement les coteaux secs ou boisés. Corrélativement à la diversité botanique, le nombre d'espèces de groupes faunistiques variés (nombreux passereaux, insectes rares, divers amphibiens, petits mammifères, ...) témoigne d'une richesse exceptionnelle. Reconnue comme étant l'une des plus intéressantes rivières à truites de France, la Touques elle-même présente une haute valeur biologique.

OBJECTIFS POUR UNE CONSERVATION DURABLE

Pour illustrer les objectifs de gestion à envisager ou conforter ceux déjà mis en oeuvre, des orientations générales peuvent être d'ores et déjà indiquées. Il reviendra au comité de pilotage local réunissant tous les acteurs concernés de les détailler et valider. Le document d'objectifs pour la gestion du site, ainsi élaboré, accompagnera l'acte de désignation officielle qui sera transmis à la commission européenne.

Orientations générales :

Il s'agit donc de préserver le grand intérêt biologique et écologique de chacun des secteurs unitaires en maintenant dans un état de conservation favorable l'ensemble des milieux naturels présents : les pelouses calcaires, en forte régression par destruction directe ou abandon, les massifs boisés, les prairies humides et mégaphorbiaies* en diminution constante au plan national, les milieux aquatiques qui correspondent à des habitats d'espèces d'intérêt européen.

Préconisations de gestion :

Elles seront définies précisément dans le document d'objectifs, en fonction des caractéristiques propres de chaque espace concerné, des exigences écologiques des espèces présentes et de leur faisabilité locale.

Lutter contre la déprise agricole déjà bien amorcée par endroits sur les parcelles présentant de fortes contraintes (prairies humides et pelouses calcaires pentues). Leur fermeture naturelle par les ligneux serait préjudiciable à moyen terme, à la préservation des richesses biologiques.

Rechercher, le cas échéant, la restauration de milieux ouverts sous réserve d'un entretien pérenne garanti, par la mise en oeuvre, par exemple, de chantiers de débroussaillage tel celui réalisé en 1997 sur le coteau de la butte de Courménil. Eviter le recours à des pratiques agricoles intensives (assainissement des sols, forts amendements, ...) et favoriser les pratiques extensives adaptées (fauchage, pâturage) afin de préserver la diversité des prairies humides et des pelouses calcaires.

Contrôler la dynamique végétale des zones humides (mégaphorbiaies, ...) par le recours à la fauche.

Privilégier le maintien de l'état herbacé qui assure un optimum de richesse écologique et la préservation de la structure paysagère en évitant les modifications profondes de l'occupation du sol (labours, boisements, ...)

Orienter la gestion courante des secteurs boisés vers un objectif de diversité maximale tant d'un point de vue des espèces (limiter l'enrésinement, mélange d'essences notamment en sous-strate) que de la structure (classes d'âges, lisières, sous-bois clairs, clairières). L'intégration de ces préoccupations dans le cadre général des orientations régionales forestières et plus spécifiquement dans les plans simples de gestion devrait permettre d'aboutir au résultat recherché.

Limiter voire interdire, pendant la saison hivernale, l'accès des grottes à chauves-souris du Sapmesle et des Houlettes.

Prendre en considération le maintien de la qualité physico-chimique des eaux de

la Touques et du Bourgel par la promotion, sur l'ensemble des bassins versants, d'une agriculture respectueuse de l'environnement (maintien d'une agriculture et d'un élevage extensifs, limitation maximale des épandages, conservation du maillage bocager, ...). La mise en conformité de l'assainissement des collectivités implantées sur les cours d'eau sera également à prévoir.

Aménager, le long des cours d'eau, des points d'abreuvement pour le bétail et empêcher sa divagation dans le lit mineur* par des clôtures, ceci afin d'éviter la dégradation par asphyxie des habitats aquatiques.

Préconiser l'instauration d'une ripisylve* sur des portions à définir le long du ruisseau du Bourgel. Celle-ci aura un effet bénéfique vis à vis de l'échauffement des eaux pendant la saison la saison estivale.

Proscrire les décharges sauvages sur l'ensemble des secteurs unitaires identifiés.

Des outils de gestion - réglementaires (arrêté préfectoral de protection de biotope de la rivière Touques pour la truite, réserve de chasse du coteau de la butte de Courménéil), - contractuels (convention de gestion au niveau du coteau des Champs-Genêts, réserve libre Roger Brun, opérations locales " agri-environnement " pour l'entretien des chemins, haies et des vergers traditionnels haute-tige et le maintien des intérêts écologiques de la vallée de la Touques, mesure régionale pour la réhabilitation des vergers cidricoles du pays d'Auge ornaï) - ou fonciers (acquisitions par le département du coteau de la butte de Courménéil) sont d'ores et déjà présents sur certains secteurs. Ils sont de nature à faciliter la mise en oeuvre des objectifs de conservation.

Éléments de bibliographie

ASSOCIATION FAUNE FLORE DE L'ORNE, 1989 - Les sites naturels de l'Orne. Tome I. Conseil général de l'Orne, 61 p.

ASSOCIATION FAUNE FLORE DE L'ORNE, 1992 - Les sites naturels de l'Orne. Tome II. Conseil général de l'Orne, 59 p.

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE NORMANDIE, 1996 - Etude sur les sites forestiers susceptibles d'être retenus dans le réseau Natura 2000. DIREN Basse-Normandie.

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE, 1998 - Directive européenne 92/43/CEE Habitats Faune-Flore. Projet de Réseau Natura 2000. Etude des sites d'intérêt piscicole en Basse-Normandie. Délégation régionale Bretagne-Basse-Normandie. DIREN Basse-Normandie. 51 p.

GRUPE MAMMALOGIQUE NORMAND, 1994 - Inventaire normand des sites à chauves-souris.

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n°0090 0001 - Prairies et friches des quatre Favrils, 0004 0000 - Haute Vallée de la Touques, 0091 0000 - Haute Vallée de la vie. DIREN de Basse-Normandie.

STALLEGER P., 1996 - Expertise écologique de quatre coteaux calcaires de la haute-vallée de la Touques (Orne). AFFO, DIREN Basse-Normandie.